

Légende:

Forêt:

Constatation définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones de constructions et leurs environs, avec piquetage et relevé de géomètre.

Périmètre de la zone de construction

Le géomètre:
Sierre, le 4.7.95

L'ing. forestier:
Venthône, le 6.7.95

L'inspecteur d'arrondissement 4
Turtmann, le 29.08.95

Gay Zen Ruffinen
Géomètre officiel

CHRISTOF FREI
Ing. forestier EPFZ-SIA
DARNONA
3973 VENTHÔNE

Vom Staatsrate genehmigt
In der Sitzung vom 01.03.2000

Siegelgebühr: Fr. 510.-

Bestätigt:
Der Staatskanzler

14 M. 4.

Le Fond de Niouc

T s a t e'

L' Irette

Le Tsamplan

Plan . 5

Guy Zen Ruffinen
Géomètre officiel Sierra

2021

1:50